

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE



LA POLITIQUE NATIONALE DE PROMOTION DE L'EMPLOI

Mohammed Tahar CHALAL
Directeur Général Agence Nationale de l'Emploi

ANKARA les 28 et 29 avril 2014

La politique nationale de l'emploi s'appuie sur le plan d'action pour la promotion de l'emploi et la lutte contre le chômage adopté en 2008

Ce plan repose sur une démarche globale et cohérente fondée sur une approche économique

Il s'appuie notamment sur l'encouragement de l'investissement productif, la valorisation de la ressource humaine par la formation, le traitement du chômage des jeunes et la modernisation du Service public de l'emploi

PLAN D' ACTION POUR LA PROMOTION DE L' EMPLOI ET DE LA LUTTE CONTRE LE CHÔMAGE

I- OBJECTIFS

Le plan d' action pour la promotion de l' emploi et de la lutte contre le chômage découle de l' analyse du contexte socio économique national. Il vise comme objectifs :

1- La lutte contre le chômage par une approche économique;

2- La promotion d'une main d'œuvre qualifiée à court et moyen termes;

3- Le développement de l'esprit d'entreprise;

4- L'adaptation des filières et des profils de formation aux besoins du marché du travail;

5- L'amélioration et la consolidation de l'intermédiation sur le marché du travail;

6- Le soutien à l'investissement générateur d'emplois;

7- La création de structures intersectorielles de coordination;

8- La modernisation des mécanismes de suivi, de contrôle et d'évaluation;

9- La prise en compte de la demande additionnelle d'emplois;

10- Le renforcement de la promotion de l'emploi des jeunes et l'amélioration du taux de permanisation;

11- La réduction du taux de chômage à moins de 10% à l'horizon 2014.

PLAN D' ACTION POUR LA PROMOTION DE L' EMPLOI ET DE LA LUTTE CONTRE LE CHÔMAGE

II- PRINCIPALES AXES DU PLAN

Pour atteindre les objectifs évoqués, le plan d' action pour la promotion de l' emploi et de la lutte contre le chômage préconise une démarche reposant sur sept (07) axes principaux à savoir :

1 - L'appui à l'investissement dans le secteur économique créateur d'emplois;

2 - La promotion de la formation qualifiante (notamment sur site), en vue de faciliter l'insertion dans le monde du travail;

3 - La promotion d'une politique d'incitation en direction des entreprises pour favoriser la création d'emplois;

4 - La promotion de l'emploi des jeunes ;

5 - L'amélioration et la modernisation de la gestion du marché du travail ;

6 - La création et la mise en place des organes de coordination intersectorielle;

7 - Le suivi, le contrôle et l'évaluation des mécanismes de gestion du marché du travail.

QUELQUES INDICATEURS DU MARCHÉ DE L'EMPLOI (année 2013)

Population active **11.964 000**,

soit une évolution de **4,7 %** par rapport à **2012**

Population occupée **10.788.000**,

soit une évolution de **6,1 %** par rapport à 2012

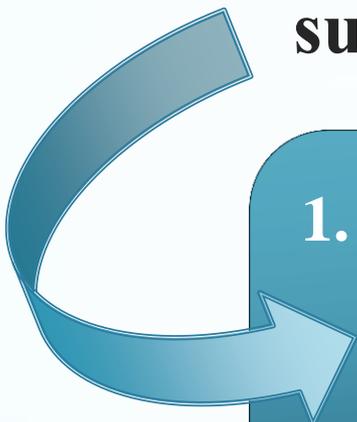
Taux de chômage **9,8 %**, confirmant la tendance à la baisse.

Taux de chômage des diplômés, en baisse continue, passant de

21,4% à 15,2 % entre 2010 et 2012, pour atteindre les **14,3%**

En 2013.

La promotion de l'emploi des jeunes s'appuie sur 2 mécanismes:



1. Le développement de l'entrepreneuriat par les dispositifs gérés par l'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes – ANSEJ et la Caisse Nationale d'Assurance – Chômage – CNAC



2. La promotion de l'emploi salarié à travers l'Agence Nationale de l'Emploi - ANEM

LES DISPOSITIFS DE CRÉATION DE MICRO ENTREPRISES

ANSEJ

Dispositif de soutien à la création de micro entreprises par les jeunes (19 à 40 ans);

CNAC

Dispositif destiné aux chômeurs promoteurs (30 à 50 ans).

MISSIONS

Soutenir, conseiller, accompagner les jeunes porteurs d'idées de projets

Financer les projets initiés par les jeunes promoteurs;

Assurer le suivi des micro entreprises créées par les jeunes promoteurs.

Processus d'accompagnement



*CSVF : comité local de sélection, de validation et de financement des projets

Conditions d'éligibilité du porteur de projet

1

Être âgé entre
19 et 40 ans
pour l' ANSEJ
Ou
30 à 50 ans
pour la CNAC

2

Être
chômeur

3

Disposer
d' une
qualification
en relation
avec
l' activité
projetée

4

Mobiliser un
apport
personnel

Types et niveaux de financement

<u>FINANCEMENT TRIANGULAIRE</u>	Prêt bancaire	Prêt non rémunéré classique	Apport personnel
NIVEAU 1 Égal ou inférieur à 5.000.000 DA 65.000 \$	70%	29%	01%
NIVEAU 2 Entre 5.000.001 et 10.000.000 DA 130.000 \$	70%	28%	02%

Types et niveaux de financement

<u>FINANCEMENT MIXTE</u>	Prêt non rémunéré	Apport personnel
NIVEAU 1 Égal ou inférieur à 5.000.000 DA 65.000 \$	29 %	71 %
NIVEAU 2 Entre 5.000.001 et 10.000.000 DA 130.000 \$	28 %	72 %

En sus du prêt non rémunéré (PNR-classique), d'autres prêts supplémentaires non rémunérés, sont accordés aux jeunes promoteurs, sous forme d'aide, selon les cas énumérés ci-après :



Cabinets groupés



Véhicules ateliers



Prêts "location locaux"



Cabinets groupés



Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale
Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes

Nouveau ! 

Cabinets Groupés



Vous êtes universitaires, âgé(e)s de 19 à 40 ans

Avec un apport personnel de **1%** ou **2%** créez votre **cabinet groupé** pour un montant d'investissement jusqu'à **10 millions de DA** (cumulable)

L'accompagnement de l'ANSEJ ainsi que les aides et avantages que vous accorde l'Etat contribuent à la réussite de votre projet

Vous bénéficierez de:

- Cumul du seuil de l'investissement en fonction du nombre de promoteurs
- Un prêt au loyer à taux zero, allant jusqu'à **1.000.000 DA** pour un cabinet groupé
- Un prêt non rémunéré de **28%** ou **29%** (selon le montant de l'investissement)
- Une bonification des taux d'intérêts bancaires entre **60%** et **95%**
- Un différé de **03 ans** du remboursement de crédit bancaire
- Un différé de **01 an** du paiement de l'intérêt bancaire

La durée de remboursement du crédit bancaire ne saurait être inférieure à huit (8) ans dont trois (3) ans de différé

Siège Social: 08, Rue Arezki Benbouzid - El Anassers Alger
Tel: 021.67.13.45 / 021.67.13.53 - Fax: 021.67.75.87 / 021.67.75.74
www.ansej.org.dz

Prêt non rémunéré, pouvant aller jusqu'à **1.000.000** de dinars (**12.990 \$**), destiné aux diplômés de l'enseignement supérieur, pour la prise en charge du **loyer du local**.

Ce prêt est accordé exclusivement pour la création de cabinets groupés, dans les activités de :

- Médecine,
- Expertise comptable,
- Commissariat aux comptes,
- Comptables,
- Bureaux d'études et de suivi relevant des secteurs du bâtiment, des travaux publics et de l'hydraulique.

Le montant global de l'investissement est cumulable en fonction du nombre de promoteurs.

Véhicules ateliers



Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale
Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes

Nouveau ! 

Véhicules-Ateliers



Vous êtes diplômé(e)s de la formation professionnelle, âgé(e)s de 19 à 40 ans

Avec un apport personnel de **1%** ou **2%** créez votre **entreprise** pour un montant d'investissement jusqu'à **10 millions de DA**

L'accompagnement de l'ANSEJ ainsi que les aides et avantages que vous accorde l'Etat contribuent à la réussite de votre projet

Vous bénéficierez de :

- Un prêt non rémunéré de **500.000 DA** pour l'acquisition de véhicule-atelier pour votre activité de plomberie, électricité-bâtiment, chauffagiste, climatisation, vitrerie, peinture bâtiment, mécanique automobile
- Un prêt non rémunéré de **28%** ou **29%** (selon le montant de l'investissement)
- Une bonification des taux d'intérêts bancaires entre **60%** et **95%**
- Un différé de **03 ans** du remboursement de crédit bancaire
- Un différé d' **01 an** du paiement de l'intérêt bancaire

La durée de remboursement du crédit bancaire ne saurait être inférieure à huit (8) ans dont trois (3) ans de différé

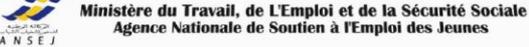
Siège Social: 08, Rue Arezki Benbouzid - El Annassers Alger
Tel: 021.67.13.45 / 021.67.13.53 - Fax: 021.67.75.87 / 021.67.75.74
www.ansej.org.dz

Prêt non rémunéré, d'un montant de **500.000** dinars (**6.494 \$**), destiné aux diplômés du système de formation professionnelle, en vue de l'acquisition d'un véhicule atelier, pour l'exercice des activités de :

- Plomberie,
- Électricité-bâtiment,
- Chauffage
- Climatisation,
- Vitrerie,
- Peinture-bâtiment,
- Mécanique Automobile.

pour les projets en création en financement triangulaire.

Prêts « location »


Nouveau ! 
Prêt location




Vous êtes âgé(e)s de 19 à 40 ans
Avec un apport personnel de **1%** ou **2%** créez votre **entreprise** pour un montant d'investissement jusqu'à **10 millions de DA**

L'accompagnement de l'ANSEJ ainsi que les aides et avantages que vous accorde l'Etat contribuent à la réussite de votre projet

Vous bénéficiez de :

- Un prêt au loyer à taux zéro, de **500.000 DA** pour les activités sédentaires
- Un prêt non rémunéré de **28%** ou **29%** (selon le montant de l'investissement)
- Une bonification des taux d'intérêts bancaires entre **60%** et **95%**
- Un différé de **03 ans** du remboursement de crédit bancaire
- Un différé d' **01 an** du paiement de l'intérêt bancaire

Pour plus d'informations Contactez l'agence locale (ANSEJ)
la durée de remboursement du crédit bancaire ne saurait être inférieure à huit (8) ans dont trois (3) ans de différé

Siège Social: 08, Rue Arezki Benbouzid - El Annassers Alger
Tel: 021.67.13.45 / 021.67.13.53 - Fax: 021.67.75.87 / 021.67.75.74
www.ansaj.org.dz

Prêt non rémunéré d'un montant de **500.000** dinars (**6.494 \$**) dinars destiné aux promoteurs, pour la prise en charge du loyer du local, pour la création d'activités de production de biens et de services

Exclusion des activités non sédentaires.

Pour les projets en création et en financement triangulaire

LES CREDITS

Prêts non rémunérés

Durée du prêt

- Fixée à cinq (05) années

Remboursement du crédit

Remboursement du prêt non rémunéré à l'issue du remboursement du crédit bancaire

Crédits bancaires

Durée du crédit

- Fixée à huit **(08) années**

Remboursement du principal

- Remboursement du crédit bancaire différé de **trois (03) années**, à compter de la date de mobilisation du crédit

Remboursement des intérêts

- Bonification du taux d'intérêt bancaire à 100% prise en charge par l'état.

AVANTAGES FISCAUX

Phase de réalisation

- Franchise de la TVA pour les acquisitions de biens d'équipement et services entrant directement dans la réalisation de l'investissement.
- Application du taux réduit de 5% en matière de droit de douanes pour les biens d'équipement importés et entrant directement dans la réalisation de l'investissement.
- Exonération des droits d'enregistrement sur les actes constitutifs des micro entreprises.

Phase d'exploitation

- Exonération totale de l'IBS ou de l'IRG et de la TAP pendant une période de (03) trois années.
- La période d'exonération de trois (03) ans est portée à six (06) années au niveau des Hauts plateaux et du Sud.
- Ces périodes sont prorogées de deux (2) ans lorsqu'une micro entreprise créée génère au moins trois (3) nouveaux emplois pour une durée indéterminée.
- Exonération de la taxe foncière sur les constructions et additions de construction pendant une période de (03) trois années

La période d'exonération de trois (03) ans est portée à six (06) années au niveau des hautsplateaux et du Sud.

Fiscalisation progressive à partir de la quatrième année.

- 1^{ère} année d'imposition : 30% ;
- 2^{ème} année d'imposition : 50% ;
- 3^{ème} année d'imposition : 75 %.
- 4^{ème} année d'imposition : 100%.

L' APPUI À LA PROMOTION DE L' EMPLOI SALARIÉ

La promotion de l'emploi salarié des jeunes s'opère à travers:

- ❑ Une amélioration des aptitudes des demandeurs d'emplois;
- ❑ Des incitations fiscales et parafiscales en faveur des employeurs procédant au recrutement de demandeurs d'emploi.
- ❑ Un soutien plus marqué aux employeurs à travers des contrats aidés pour l'emploi

Le Dispositif d'aide à l'insertion professionnelle(DAIP) est destiné aux jeunes primo demandeurs âgés entre 18 et 35 ans.

Le DAIP propose trois types de contrats :

1- CONTRAT D'INSERTION DES DIPLOMÉS (CID):

Destiné aux jeunes diplômés de l'enseignement supérieur et techniciens supérieurs, issus des instituts nationaux de formations professionnelle,

2- CONTRAT D'INSERTION PROFESSIONNELLE (CIP):

Destiné aux jeunes sortants de l'enseignement secondaire de l'éducation nationale, des centres de formation professionnelle ou ayant suivi un stage d'apprentissage,

3-CONTRAT FORMATION- INSERTION (CFI):

Destiné aux jeunes sans formation ni qualification, pour leur placement dans des chantiers de travaux d'utilité publique ou des entreprises publiques et ou mis en formation auprès de maître artisans.

CONTRATS FORMATION- EMPLOI CFE:

Outre ces contrats d'insertion , le dispositif prévoit également un contrat Formation Emploi destiné à améliorer et à adapter les aptitudes de jeunes diplômés insérés dans le cadre du DAIP.

Le coût de la formation est pris en charge par l'Etat à hauteur de 60% pour une durée maximale de six mois en contrepartie l'employeur s'engage à recruter le bénéficiaire par un contrat classique pour une durée minimale d'une année.

Par ailleurs , une prime de 3000 DA (39\$) est attribuée aux jeunes qui arrivent à trouver des stages de formation sur des métiers déficitaires.

MESURES D'ENCOURAGEMENT AUX EMPLOYEURS

Pour tout recrutement d'une durée d'au moins douze (12) mois l'employeur bénéficie d'un abattement sur la part patronale (sécurité sociale):

Au lieu de 25% de la part patronale, l'employeur cotise à raison de :

- **15%** lorsqu'il s'agit d'un demandeur d'emploi ayant déjà travaillé
- **5%** lorsqu'il s'agit d'un primo-demandeur d'emploi
- **2.5%** pour le recrutement d'un demandeur d'emploi effectué dans les Hauts Plateaux et le Sud

Agences privées de placement

Parallèlement à la mise en œuvre d'un programme de modernisation et de réhabilitation du service public de l'emploi (Agence Nationale de l'Emploi), l'intervention sur le marché de l'emploi a été étendue aux agences privées de placement agréées.

20 agences privées ont été agréées par l'État

QUELQUES RÉSULTATS

2013

Placements réalisés dans le secteur économique privé et public :

- **260.154** placements effectués (intermédiation) ;
- **49.076** placements effectués en CTA ;
- **9267** placements effectués par les organismes privés de placement (OPAP) ;
- **138.973 placements en dispositif (DAIP).**

Total Placements économiques

Classiques + CTA + OPAP = **318 497**

2. Offres d'emploi : **349 179**

3. Demandes d'emploi: **1.169.995**

MICRO ACTIVITE

Évolution du Nombre de micro entreprises financées:



dont 6.987 initiées par des femmes

Depuis le lancement du DAIP jusqu' à la fin 2013,
387.728 micro entreprises ont été financées

Baisse du taux de chômage:

2005 15,3 %

2013 9,8 %

Amélioration des performances de l'ANEM:

2005

86.067 offres

2013

349.179 offres

dont 71% émanent du secteur
privé

Placements réalisés:

2005

64.092

2013

318.495

dont près de 16% de femmes

Taux de pénétration par l'ANEM

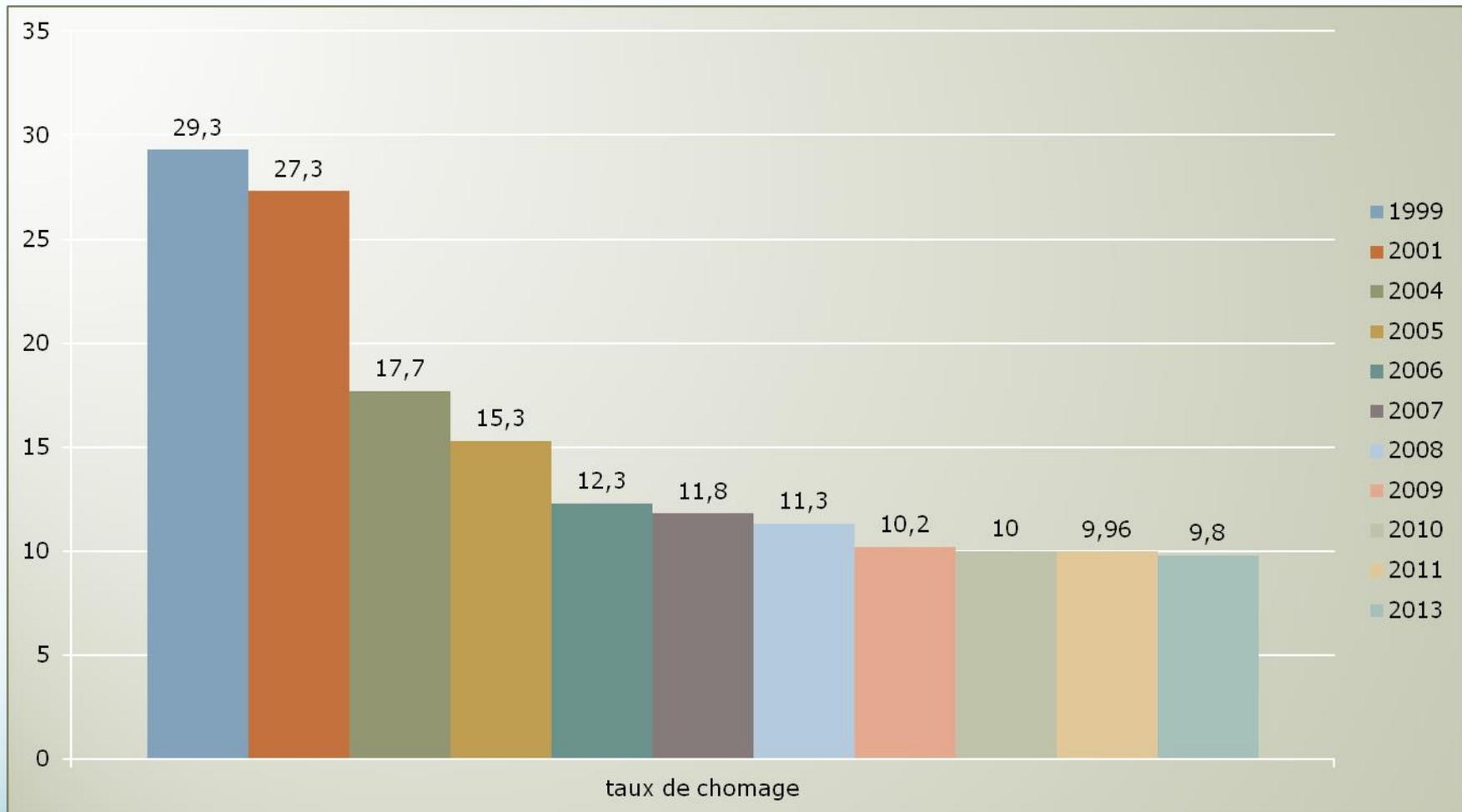
2010

16 %

2013

55 %

Évolution du taux de



**Merci de votre
aimable attention**